

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE DU VENDREDI 27 AOUT 2021**

L'An Deux Mille Vingt-et-Un, le Vendredi Vingt-Sept du mois d'Août à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune de GOSIER, dûment convoqué, s'est réuni, à distance, en téléconférence sous la présidence du Maire, Monsieur Cédric CORNET, pour délibérer sur les questions inscrites à l'ordre du jour de la présente assemblée communale.

**ÉTAIENT PRÉSENTS EN TÉLÉCONFÉRENCE** : M. Cédric CORNET – Mmes Liliane MONTOUT – Wennie MOLIA – Nanouchka LOUIS – MM. Jules FRAIR – Teddy BARBIN – Mmes Elodie CLARAC – France-Enna URBINO – M. Michel HOTIN – Mme Marie-Renée ADÉLAÏDE – M. Josy LAQUITAINE – Mmes Sylvia HENRY – Sandra MOLIA – Mévice VÉRITÉ – Nina PAULON – Rebecca BELLEVAL – Mégane BOURGUIGNON – Nadia CELINI – Yane BEZIAT – MM. Julien DINO – Patrice PIERRE-JUSTIN – Mmes Jocelyne VIROLAN – Ghylaine JEANNE.

**ÉTAIENT ABSENTS** : MM. Guy BACLET (a été déconnecté momentanément) – Louis ANDRÉ (excusé ; Pouvoir donné à M. Cédric CORNET) – Mme Marguerite MURAT (a été déconnectée définitivement) – MM. Emmery BEAUPERTHUY (excusé ; Pouvoir donné à Mme Liliane MONTOUT) – Marcellin ZAMI (excusé ; Pouvoir donné à Mme Sylvia HENRY) – Jimmy DAMO (excusé ; Pouvoir donné à M. Cédric CORNET) – Sébastien THOMAS (excusé ; Pouvoir donné à Mme Sandra MOLIA) – Stéphane URIE (excusé ; Pouvoir donné à Mme Elodie CLARAC) – David LUTIN (excusé ; Pouvoir donné à M. Guy BACLET) – Lucas ALBERI (excusé ; Pouvoir donné à M. Guy BACLET) – Jean-Claude CHRISTOPHE (excusé) – Mme Maguy BORDELAIS (excusée ; Pouvoir donné à M. Patrice PIERRE-JUSTIN).

**Madame Nina PAULON a été désignée secrétaire de séance à l'unanimité.**

**PROJET DE REPRISE DU  
RÉSULTAT DU SYNDICAT  
INTERCOMMUNAL DES  
GRANDS FONDS (SIGF)  
SUITE À SA LIQUIDATION**

**CM-2021-5S-DAF-61**

**Vu** le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L1612-1 et suivants, L 5211-25-1, L 5211-26 et L 1321-1 ;

**Vu** l'arrêté préfectoral n° 72-61/AD-11/2 du 15 mars 1972 portant création du Syndicat Intercommunal des Grands Fonds (SIGF) de Grande-Terre ;

**Vu** l'arrêté préfectoral n° 2014-114 SG/DICTAJ/BRA du 27 janvier 2014 mettant fin à l'exercice des compétences du SIGF ;

**Vu** l'arrêté préfectoral n° 2019-SG/DCL/SLAC/BFL/971-2019-04-18-004 du 18 avril 2019 modifiant l'arrêté n° 2019-SG/DCL//SLAC/BFL/971-04-04-001 du 4 avril 2019 portant nomination d'un liquidateur du SIGF;

**Vu** l'arrêté n° 2020-SG/DCL/SLAC/BFL/971-2020-02-28-002 du 28 février 2020 portant prolongation de la liquidatrice du SIGF;

**Vu** la délibération du 5 décembre 2014 du SIGF approuvant le procès-verbal de mise à disposition des biens meubles et immeubles ;

**Vu** l'ordonnance n°1900395 du 20 septembre 2019 du juge des référés du tribunal administratif de Basse-Terre ;

**Vu** le rapport de liquidation de septembre 2020 comprenant un total de 22 pages, dont un rapport de 15 pages et une annexe relative à la parcelle AC 485, sise sur la commune de Morne à l'eau de 7 pages ;

**Vu** l'avis favorable rendue par la commission Finances en date du 27 juillet 2021 ;

**Considérant** que les conditions de dissolution sont réunies ;

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

### **DÉCIDE**

**Article 1 :** D'approuver la liquidation du Syndicat intercommunal des Grands Fonds (SIGF) selon les modalités prévues dans le rapport de la liquidatrice, Madame Adèle FRANCIUS de septembre 2020.

**Article 2 :** D'approuver la répartition de l'Actif et du Passif selon le critère du nombre d'abonnés présents sur chaque territoire, soit :

- Les Abymes : 25,43 %
- Le Gosier : 25,46 %
- Morne à l'eau : 38,20 %
- Le Moule : 10,81 %

**Article 3 :** D'approuver la balance comptable du syndicat comme suit :

Libellés	Montant
Résultat de la section d'Investissement	-9 405 993,03 €
Résultat de la section de Fonctionnement	8 880 572,82 €
<b>TOTAL</b>	<b>-525 420,21 €</b>

**Article 4 :** D'approuver le résultat définitif déficitaire de 133 771,99€ revenant à la commune du Gosier, à reprendre au budget de la commune. Ce résultat s'obtient comme suit :

Libellés	Chapitre	Montant SIGF	Clé de répartition / Le Gosier	Montant Gosier
Résultat de la section d'Investissement	001	-9 405 993,03 €	25,46 %	-2 394 765,82 €
Résultat de la section de Fonctionnement	002	8 880 572,82 €	25,46 %	2 260 993,83 €
<b>TOTAL</b>		<b>-525 420,21 €</b>		<b>-133 771,99 €</b>

**Article 5 :** D'approuver la reprise de ce résultat au budget de la ville pour un montant total déficitaire de 133 771,98 €, soit -2 394 765,82 € au chapitre 001 " solde de résultat de la section d'Investissement et 2 260 993,83 € au chapitre 002 " Résultat de Fonctionnement reporté".

**Article 6 :** Le maire, la directrice générale des services et la trésorière sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Acte rendu exécutoire après  
envoi en Préfecture le

03 SEP. 2021

Et publication ou notification  
le

03 SEP. 2021

Fait et délibéré à Gosier, le 27 août 2021

Pour extrait certifié conforme



## Accusé de réception préfecture

**Objet de l'acte :**

Projet de reprise du résultat du syndicat intercommunal des Grand Fond (SIGF) suite à sa liquidation.

---

**Date de transmission de l'acte :** 03/09/2021

**Date de réception de l'accusé de réception :** 03/09/2021

---

**Numéro de l'acte :** CM20215SDAF61 ( [voir l'acte associé](#) )

**Identifiant unique de l'acte :** 971-219711132-20210827-CM20215SDAF61-DE

---

**Date de décision :** 27/08/2021

**Acte transmis par :** Harry BEAUBOIS

---

**Nature de l'acte :** Délibération

**Matière de l'acte :** 7. Finances locales  
7.1. Decisions budgetaires  
7.1.1. Budgets et comptes  
7.1.1.2. Autres actes budgétaires (B.A, B.S, D.M et C.A...)